



MAIRIE DE BETSCHDORF
NDLC
1 rue des Francs
67660 BETSCHDORF
☎ 03 88 54 48 00
Courriel : contact@betschdorf.com

Nuit de la Céramique et de l'Artisanat Le 4 juillet 2026 de 17 h 00 à minuit

REGLEMENT

ARTICLE 1

La Nuit de la Céramique et de l'Artisanat a lieu en extérieur : Rue des Potiers, place de la Mairie et Rue Saint-Jean.

La Nuit de la Céramique et de l'Artisanat est ouverte aux :

- Associations
- Artisans, Potiers, Céramistes etc.

Les emplacements sont attribués par la municipalité.

ARTICLE 2

Ne seront pas acceptés lors de la Nuit de la Céramique et de l'Artisanat la vente de produits non artisanaux ou locaux.

La priorité restant aux Artisans et Potiers de la commune.

ARTICLE 3

L'installation des exposants se fera à partir de 13 h 30 et la désinstallation dès minuit.

Il revient à chaque artisan d'apporter, d'installer et de désinstaller son stand. La municipalité est souveraine dans le choix de l'emplacement imparti à chacun. Chaque exposant doit garder propre son emplacement et est tenu au respect strict des consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les exposants doivent fournir leur propre matériel : barnum, tables, chaises, rallonges de 10 mètres etc...

ARTICLE 4

Montant de l'inscription Artisans et commerçants hors BETSCHDORF :

Le droit de place est fixé **à une caution de 30 €** (il comprend la redevance et les éventuels branchements électriques). **La caution sera encaissée en cas de désistement de dernière minute.**

ARTICLE 5

Les formulaires d'inscription et le règlement sont disponibles sur le site de la commune de BETSCHDORF et à l'accueil de la Mairie.

ARTICLE 6

Votre inscription ne sera validée qu'à la réception du dossier complet :

- - Formulaire d'inscription
- - Règlement signé
- - **Caution par chèque l'ordre du « Trésor Public »**
- - Attestation d'assurance responsabilité civile

Tout dossier incomplet ne sera retenu.

ARTICLE 7

La municipalité n'est pas dépositaire des objets exposés au sens donné par le code civil mais seulement détentrice à titre précaire. Les organisateurs ne pourront donc, en aucun cas, encourir une quelconque responsabilité en cas de vol, incendie, perte, détérioration, etc...

L'assurance des objets exposés reste à la charge des exposants.

ARTICLE 8

Publicité (journaux, radio locale, affiches, courriers électroniques) sera assurée par les organisateurs.

ARTICLE 9

Si vous désirez d'autres renseignements, merci d'adresser un mail à contact@betschdorf.com

ARTICLE 10

Le fait de participer à La Nuit de la Céramique et de l'Artisanat implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. **Date limite de dépôt des dossiers, le lundi 1er juin 2026.**

Un exemplaire est à conserver, l'autre à retourner avec le formulaire d'inscription.

ARTICLE 11

Annulation : en cas d'annulation, le remboursement de la caution ne pourra se faire que si l'annulation intervient au moins 7 jours avant la date de l'évènement.

Au-delà de ce délai, (sauf cas d'urgence particulière), la municipalité se réserve le droit d'encaisser le montant total de l'inscription.

ARTICLE 12

Les participants s'engagent à être en conformité avec la législation en vigueur et assument l'entière responsabilité de leurs ventes. La commune décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'administration fiscale.

ARTICLE 13

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'ils soient pris en photos dans leurs stands ni à la diffusion de ses vues (réseaux sociaux / magazine local) concernant la communication liée à cette manifestation.

Fait à _____ le _____

Signature